



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11057/Add.193
2 janvier 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu
au Moyen-Orient

Les renseignements ci-après ont été reçus du chef d'état-major par intérim de l'ONUST en ce qui concerne la situation dans le secteur Israël-Syrie le 1er janvier 1974 :

1. Rapports sur les activités terrestres :

a) PO Four 1/ : Entre 9 h 45 2/ et 10 h 30 tir d'arme automatique par les forces israéliennes.

b) PO Two : Entre 12 h 53 et 13 h 5 tir d'arme automatique par les forces israéliennes.

c) PO Three : Entre 13 h 30 et 15 h 15 un bulldozer syrien a franchi la ligne de démarcation de l'armistice au point 2327-2677 (coordonnées approximatives) et l'a refranchie au même point (pénétration maximum 200 m). Entre 14 h 30 et 15 h 35 tirs de mortier par les forces israéliennes et syriennes (échange de tirs). Entre 15 h 16 et 15 h 35 tir de pièce de char par les forces israéliennes.

2. Tirs essayés par les installations de l'ONU ou leurs abords immédiats :

a) PO Three : A 15 h 8 un projectile de mortier tiré par les forces syriennes a explosé à 10 m du PO. Aucun dommage n'a été signalé (voir par . 1 c) ci-dessus).

1/ L'emplacement des postes d'observation est indiqué dans le document S/11057. Le PO Four /point 2377-2596 (coordonnées approximatives)/ et le PO Three /point 2308-2678 (coordonnées approximatives)/ ont été ouverts depuis la publication de ce document.

2/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en temps universel (TU).